

ANNONCES LEGALES
AVIS AU PUBLIC

Commune de Saint-Julien de Concelles

Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé que par la délibération n° DM-2019-052 du 9 juillet 2019, le conseil municipal a défini les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Julien de Concelles, prescrite par arrêté n°AR-2019-186 du maire.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU et un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront mis à la disposition du public durant un mois en mairie de Saint-Julien de Concelles du 19 août au 19 septembre inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit :

- lundi, mardi et jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 15 h à 17 h,
- mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h,
- samedi de 9 h à 12 h.

Les éléments seront également mis en ligne sur le site internet officiel de la commune.

Cet avis sera consultable en mairie jusqu'à la fin de la mise à disposition.